

ECE/ASTANA.CONF/2011/8

ENVIRONMENT FOR EUROPE  
UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE  
ОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫ  
ЕУРОПА ҮШІН ҚОРШАҒАН ОРТА

ASTANA, 21-23 September 2011



## **Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»**

**Astana (Kazakhstan)  
21-23 septembre 2011**

---

**L'environnement en Europe – Évaluation des évaluations:  
Résumé**



Nations Unies





## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 juillet 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

Astana, 21-23 septembre 2011

Points 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire

**Le processus «Un environnement pour l'Europe»:  
vingt années de coopération paneuropéenne**

**Gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau**

**Gestion durable de l'eau et économie plus respectueuse de l'environnement**

**Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte  
de l'environnement dans le développement économique**

**Présentation des résultats des débats thématiques**

### **L'environnement en Europe – Évaluation des évaluations: Résumé**

**Document élaboré par l'Agence européenne pour l'environnement**

#### *Résumé*

Il est rendu compte, dans le présent document, des principales conclusions du rapport «L'environnement en Europe – Évaluation des évaluations», établi par l'Agence européenne pour l'environnement sous la supervision du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement de la Commission régionale pour l'Europe. Ce document ainsi que le rapport sur l'évaluation des évaluations feront partie du jeu de documents relatifs à cette évaluation qui sera examiné à l'occasion de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Préambule .....	1–7	3
I. Principales conclusions du chapitre 1 – «Contexte général» .....	8–15	4
II. Principales conclusions du chapitre 2 – «L'eau et les écosystèmes associés».....	16–30	7
III. Principales conclusions du chapitre 3 – «Économie verte» .....	31–42	9
IV. Principales conclusions du chapitre 4 – «Analyse interdisciplinaire» .....	43–57	12
V. Chapter 5– Recommandations .....	58–89	15
A. Élargissement de la base de connaissances.....	61–69	15
B. Amélioration des instruments et processus relatifs aux évaluations afin d'étayer la base de connaissances.....	70–87	17
C. Participation de l'Europe dans le domaine des connaissances et des évaluations mondiales relatives à l'environnement.....	88–89	20

## Préambule

1. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a publié quatre rapports sur l'état de l'environnement à l'échelle paneuropéenne à l'appui du processus «Un environnement pour l'Europe» mis en œuvre par la Commission économique pour l'Europe (CEE)<sup>1</sup>. Au fil du temps, et en association avec un grand nombre d'autres rapports (y compris les quatre rapports quinquennaux sur l'état et les perspectives de l'environnement en Europe élaborés par l'AEE pour la région relevant de sa compétence)<sup>2</sup>, ces rapports ont permis de dresser un tableau général des enjeux auxquels est confrontée la région dans le domaine de l'environnement.

2. Afin de compléter cette série de documents et en vue de la Conférence ministérielle qui se tiendra en 2011, l'Agence européenne pour l'environnement a élaboré le rapport intitulé «L'environnement en Europe – Évaluation des évaluations», qui est axé sur les deux thèmes de la Conférence d'Astana: l'eau et les écosystèmes liés à l'eau, ainsi que l'économie verte.

3. L'évaluation des évaluations consiste à passer en revue les évaluations effectuées dans la région paneuropéenne et à les soumettre à une analyse critique, ce qui permet de déterminer les forces et les faiblesses des évaluations déjà réalisées et de leurs conclusions, leurs spécificités régionales et les options envisageables pour les améliorer et faire en sorte qu'elles soient propres à faciliter la prise de décisions.

4. L'évaluation des évaluations de l'état du milieu marin, menée à bien par l'ONU conformément aux instructions données par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2009, a permis de déterminer les bases d'une méthode applicable à ce type d'évaluation. Le présent rapport démontre qu'il est fondé et viable d'élargir l'angle sous lequel est abordée l'évaluation des évaluations du point de vue des thèmes traités et des régions couvertes.

5. Dans le cadre de l'évaluation des évaluations dont il est fait état dans le présent document, près d'un millier de rapports d'évaluation de l'environnement ont été sélectionnés, puis enregistrés dans une bibliothèque virtuelle spécifique, grâce au soutien d'experts issus de 53 pays de la CEE et d'organisations internationales. Plus de la moitié de ces publications ont fait l'objet d'une analyse approfondie, sous l'angle de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau, ainsi que de l'économie verte<sup>3</sup>.

6. Dans l'ensemble, cette analyse met en exergue le nombre élevé d'évaluations, ainsi que le fait qu'elles manquent de cohésion et qu'elles sont très diversifiées au sein de la région. Par rapport à il y a cinq ans, un nombre plus élevé de rapports, de données statistiques et d'indicateurs sont produits aujourd'hui. Mais il est souvent difficile de prouver que les données ainsi obtenues sont plus utilisées en vue d'élaborer des politiques, de sensibiliser le public ou de mettre en œuvre des mesures concrètes.

7. L'évaluation des évaluations a fait l'objet d'un rapport, dont les principales conclusions et recommandations sont résumées ci-après et qui est articulé comme suit:

- Le chapitre 1 décrit le contexte général de l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe, y compris la situation en ce qui concerne les évaluations de l'environnement et leur contexte. La méthode appliquée pour l'évaluation des évaluations y est également décrite.

<sup>1</sup> En 1995, 1998, 2003 et 2007.

<sup>2</sup> En 1995, 1999, 2005 et 2010.

<sup>3</sup> En s'inspirant de la méthode mise au point et appliquée dans le cadre de l'évaluation des évaluations de l'état du milieu marin effectuée récemment par l'ONU.

- Le chapitre 2 est axé sur l'eau et les écosystèmes associés. Le nombre particulièrement élevé de documents publiés ces dernières années y est souligné. Mais la description de l'état des ressources demeure prédominante, alors que les thèmes comme les pénuries d'eau, les événements extrêmes, les écosystèmes liés à l'eau ou la gestion des ressources en eau ne sont pas traités de manière approfondie.
- Le chapitre 3 a trait à l'économie verte. Comme l'économie verte est un thème relativement récent pour lequel certains éléments conceptuels restent à préciser, rares sont les évaluations qui y sont spécifiquement consacrées. Cependant, une série d'évaluations sectorielles ou thématiques portent sur des questions liées directement ou indirectement à l'économie verte.
- Le chapitre 4 présente un aperçu général interdisciplinaire des deux thèmes traités dans les chapitres précédents, ainsi que d'autres sujets. Des observations et des questions clefs concernant les évaluations environnementales effectuées dans la région y sont formulées dans les domaines suivants: éléments communs, responsabilités institutionnelles, processus, contenu, options envisageables pour une gouvernance améliorée en ce qui concerne l'environnement, applicabilité et possibilités de transposition des résultats.
- Enfin, dans le chapitre 5, sur la base des conclusions de l'évaluation des évaluations, et avec la contribution et l'approbation du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement de la CEE, un ensemble de recommandations a été formulé. Ces dernières peuvent aider à renforcer la série générale d'évaluations de l'environnement et étayer ainsi le processus «Un environnement pour l'Europe».

## **I. Principales conclusions du chapitre 1 – «Contexte général»**

8. À l'occasion de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui s'est tenue à Belgrade en 2007, les ministres de l'environnement ont de nouveau demandé qu'un autre rapport paneuropéen soit élaboré, en invitant l'Agence européenne pour l'environnement à envisager d'effectuer une cinquième évaluation. Les participants ont également appelé de leurs vœux une réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», afin d'en préciser les objectifs et de faire en sorte qu'il soit propre à faciliter la prise de décisions. Un plan de réforme a été approuvé par le Comité des politiques de l'environnement de la CEE au début de l'année 2009 et adopté par la CEE à sa soixante-troisième session.

9. Au cours des deux années qui ont suivi la Conférence de Belgrade, il est ressorti des réflexions relatives à l'élaboration d'une cinquième évaluation qu'il était également nécessaire de réformer le processus d'élaboration. Cette nécessité avait déjà été mentionnée par l'AEE dans le rapport qu'elle avait soumis à la Conférence ministérielle de Belgrade en 2007 sur les enseignements tirés de l'expérience acquise pouvant être mis à profit ultérieurement lors de l'élaboration des évaluations de l'environnement et de l'établissement de rapports dans la région<sup>4</sup>. Dans ce rapport, l'AEE concluait que, pour améliorer les évaluations à l'échelle paneuropéenne, il convenait de prendre les mesures suivantes:

---

<sup>4</sup> Rapport de l'AEE, «Rapports d'évaluation à l'échelle paneuropéenne sur l'état de l'environnement et activités connexes: enseignements dégagés de la collaboration avec les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale dans le contexte de l'élaboration du rapport de Belgrade» (ECE/CEP/AC.10/2008/3).

- Permettre l'échange systématique des données (tous les ans au moins) avec les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (pays de la Politique européenne de voisinage, Fédération de Russie et pays d'Asie centrale);
- Renforcer la coopération et les partenariats entre organisations internationales et faire en sorte que ces dernières se concertent afin d'obtenir des informations de qualité sur l'environnement, qu'elles partagent l'information dont elles disposent et qu'elles coordonnent mieux les demandes d'informations qu'elles adressent aux pays;
- Poursuivre les activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement de la CEE, qui devrait se réunir plus régulièrement;
- Organiser des consultations libres avec les pays tout au long du processus d'élaboration du rapport.

10. Compte tenu des défis de taille auxquels la région est confrontée à l'échelle paneuropéenne, deux éléments récents ont été pris en considération pour la réforme du processus d'évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement:

a) Le système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) de l'Union européenne (<http://www.eea.europa.eu/about-us/what/shared-environmental-information-system>); et

b) L'expérience acquise par l'ONU dans le cadre de l'évaluation des évaluations de l'état du milieu marin, lancée en 2005 par la résolution A/60/30 de l'Assemblée générale (<http://www.un.org/regular-process.org/>).

11. Compte tenu de ces éléments, le Comité des politiques de l'environnement de la CEE a décidé, en 2009, de procéder à l'évaluation des évaluations déjà publiées concernant l'environnement en Europe, au lieu de procéder à une cinquième évaluation de l'environnement à l'échelle paneuropéenne. Cette initiative, intitulée «L'environnement en Europe: évaluation des évaluations», a été mise en œuvre par l'Agence européenne pour l'environnement, sous la supervision d'un groupe directeur chargé d'aider à élaborer le rapport en vue de la Conférence d'Astana.

12. Il a été admis que la décision de procéder à l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe était une première étape importante sur la voie de la réforme des évaluations futures de l'environnement en Europe. Le principal objectif était de «présenter un examen et une analyse critiques des évaluations actuelles de l'état de l'environnement concernant la région, ainsi que des deux sujets choisis pour la Conférence d'Astana, en vue de recenser les lacunes à combler et les priorités à prendre en compte pour mener les évaluations visant à suivre en permanence l'environnement paneuropéen» (ECE/EX/2010/L.6, annexe I, par. 1).

13. L'élaboration d'un rapport en vue de la Conférence ministérielle d'Astana est l'un des premiers grands résultats obtenus, mais il a été estimé que le processus s'inscrivait dans le plus long terme et qu'il était susceptible de se poursuivre après la Conférence, de porter sur d'autres thèmes et de servir à la mise en place d'un processus durable d'évaluation portant sur toutes les questions liées à l'environnement, entre autres sur la mise à jour régulière des informations pertinentes et sur le partage de ces informations.

14. Ainsi, l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe n'est pas une nouvelle évaluation des questions liées à l'environnement, mais l'analyse et l'évaluation des méthodes et des informations qui sous-tendent le débat d'orientation visant des résultats améliorés, comme en témoignent les évaluations publiées récemment dans la région paneuropéenne. L'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe est fondée sur

les deux thèmes de la Conférence d'Astana, à savoir l'eau et les écosystèmes associés, ainsi que l'économie verte.

15. La présente évaluation fait fond sur les méthodes appliquées précédemment aux évaluations des évaluations, mais introduit également un certain nombre d'éléments nouveaux, qui peuvent être résumés comme suit:

a) *Adhésion renforcée au processus grâce à une méthode participative.* Au moyen de réseaux dédiés, les pays ont joué un rôle de premier plan dans l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe en communiquant des données et en participant à l'évaluation critique des informations. Outre les pays, des organes subsidiaires et des programmes de l'ONU (CEE, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)), l'Agence européenne pour l'environnement et d'autres organisations internationales, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont participé de manière dynamique au processus, le transformant en initiative concertée à l'échelle paneuropéenne et régionale. À l'échelle régionale, le processus a notamment bénéficié de la participation concrète des centres régionaux sur l'environnement (CRE) à l'élaboration des quatre rapports sous-régionaux relatifs à l'évaluation des évaluations, sous la coordination de l'AEE;

b) *Méthode modulaire et souple à différentes échelles.* Le processus relatif à l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe peut être appliqué à l'échelle nationale et de façon ascendante, au moyen d'une procédure globale qui permet d'obtenir des «évaluations régionales». Afin de préciser cet objectif, quatre modules régionaux portant sur les mêmes thèmes ont été élaborés parallèlement pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et pour la Fédération de Russie. De la même façon, le processus pourrait être décomposé de manière descendante, du niveau national vers le niveau infranational/local. Cette possibilité pourrait s'avérer particulièrement utile dans les pays de grandes dimensions, comme la Fédération de Russie. En outre, de par cette modularité, la méthode est souple et transposable;

c) *Thématique spécifique et ambitieuse.* L'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe porte sur deux thèmes complexes, tout à fait distincts. Le principal défi consistait à bien saisir leur complexité et à en tenir compte à l'échelle aussi bien nationale que régionale en utilisant des outils communs, qu'il a fallu garder aussi simples que possible pour qu'ils puissent être utilisés par des collaborateurs divers et variés;

d) *Maintien de la cohérence grâce à des lignes directrices et au renforcement des capacités.* Comme les pays et les organisations internationales avaient été invités à désigner les représentants qui seraient chargés de participer au processus d'évaluation, il était indispensable d'élaborer des lignes directrices permettant d'assurer que le processus et les objectifs y afférents étaient compris de la même façon par tous. En outre, grâce à la formation et à l'assistance fournies par l'Agence européenne pour l'environnement, il a été possible de garantir la stabilité et la cohérence du processus et de renforcer les capacités nécessaires à l'élaboration d'autres évaluations;

e) *Plate-forme interactive dans le domaine des technologies de l'information pour la production de résultats et leur diffusion.* En raison du nombre important d'intervenants participant au processus d'évaluation, il était essentiel de pouvoir s'appuyer sur une plate-forme commune pour le téléchargement et le partage des informations. Le portail consacré à l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe (<http://aoa.ew.eea.europa.eu/>) centralise les connaissances et permet de traiter et d'analyser les informations et d'élaborer des synthèses et des statistiques destinées au grand public;



f) *Mise au point et perfectionnement de la méthode et des outils concernant l'évaluation des évaluations.* Tous les outils utilisés pour mettre en œuvre le processus relatif à l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe sont mis à disposition sur le portail de l'évaluation des évaluations en vue d'une utilisation ultérieure, y compris leur mode de développement et leur description. Ces outils peuvent également être considérés comme étant des résultats et des produits du processus.

## II. Principales conclusions du chapitre 2 – «L'eau et les écosystèmes associés»

16. La «gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau» est le premier grand thème de la Conférence ministérielle d'Astana.

17. De nombreuses régions d'Europe souffrent de graves problèmes liés à l'eau, or la situation s'aggrave, ce qui rend la gestion de l'eau particulièrement complexe. Dans la plupart des régions européennes, les ressources en eau sont abondantes, mais une importante partie du territoire souffre de pénuries d'eau et de la sécheresse, en particulier dans le sud de l'Europe et en Asie centrale, où les pénuries sont graves et la demande élevée. L'Europe subit également des inondations, qui entraînent un nombre toujours plus élevé de décès, des déplacements de populations et des pertes économiques. Les changements climatiques devraient exacerber le problème en augmentant la fréquence et la gravité des sécheresses et des inondations dans de nombreuses régions d'Europe.

18. Selon les estimations, dans la région paneuropéenne, 120 millions de personnes n'ont pas accès à de l'eau de boisson salubre et à des installations d'assainissement adéquates, ce qui les rend plus vulnérables aux maladies graves liées à l'eau. Malgré les progrès réalisés ces quinze dernières années, certaines populations demeurent vulnérables, notamment dans les zones rurales et isolées d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Grâce à une réglementation plus rigoureuse, à une meilleure application des lois et aux investissements réalisés dans les usines de traitement des eaux usées, la qualité de l'eau s'est améliorée dans de nombreuses régions d'Europe ces vingt dernières années.

19. À l'échelle tant européenne que mondiale, un grand nombre d'évaluations des eaux intérieures ont été effectuées, l'Europe jouant de bien des façons un rôle de chef de file en ce qui concerne l'élaboration d'évaluation des ressources en eau. Cette position est en partie due au fait que, depuis quinze ans, l'Agence européenne pour l'environnement publie, dans le cadre de ses rapports sur l'état de l'environnement, des évaluations des ressources en eau, qui sont complétées par les activités liées à l'évaluation de l'eau entreprises par l'OCDE, la CEE et l'Organisation mondiale de la santé et par les statistiques relatives à l'eau produites par Eurostat et l'OCDE. Les politiques de l'Union européenne relatives à l'eau, y compris les obligations qu'elles imposent concernant l'établissement de rapports, ajoutent à ce tableau des données pertinentes sur l'état des eaux de l'Union européenne et les contraintes qu'elles subissent. Enfin, la mise en place de commissions chargées des eaux transfrontières, qui publient des évaluations concernant les eaux relevant de leur mandat, a contribué à établir une base de connaissances bien étoffée dans le domaine des évaluations des ressources en eau.

20. Les informations relatives à l'eau produites par les pays européens ont nettement augmenté ces vingt dernières années, étayées par les données présentées dans le cadre des évaluations nationales relatives à l'eau douce. Ainsi, le modèle d'examen critique de l'évaluation des évaluations contient 319 rapports sur l'état de l'environnement et des ressources en eau provenant de 48 pays et portant sur la période 2005-2010. Cette augmentation de la production et de la diffusion de rapports de ce type est due au fait qu'il

est mieux établi aujourd'hui que la surveillance de l'environnement et les systèmes d'information sont essentiels lors de l'élaboration de politiques relatives à l'environnement.

21. Dans de nombreux pays, des évaluations nationales portant notamment sur l'eau et les écosystèmes liés à l'eau sont produites sous des formes variées: rapports sur l'état de l'environnement, statistiques environnementales, études des performances environnementales, évaluation de l'état des ressources en eau, indicateurs, annuaires et rapports thématiques liés à l'eau.

22. La présentation des informations a fait l'objet d'une grande attention en vue de la rendre plus agréable aux lecteurs, et les diagrammes, graphiques et cartes sont de mieux en mieux utilisés dans les rapports. En outre, le recours plus fréquent à des indicateurs a permis de mieux cibler les informations et de les rendre plus compactes.

23. Néanmoins, l'élaboration d'évaluations de l'état de l'environnement circonstanciées, faciles à comprendre et publiées en temps opportun demeure une tâche ardue pour plusieurs pays. Bien souvent, les évaluations ne font que cataloguer différentes questions liées à l'eau en mettant l'accent sur l'état des ressources et les contraintes qu'elles subissent, et sont donc surtout descriptives. Des améliorations ont été enregistrées au fil des ans. Les informations présentées dans les évaluations, qui faisaient auparavant état de quelques paramètres fondamentaux pour un nombre limité de lieux, rendent désormais compte de l'état des ressources, des sources, des effets et des mesures relativement à des paramètres beaucoup plus variés et nombreux, ce qui assure une plus grande cohérence. Toutefois, dans la plupart des cas, seules de rares informations sont fournies concernant l'exécution des politiques, la gestion de l'eau, l'application des mesures, les nouveaux enjeux, etc., alors que sans les renseignements de ce type, les informations ne sont pas utiles aux décideurs.

24. En outre, les données pertinentes relatives à l'eau se sont améliorées du point de vue des délais de production ces dix dernières années; les données et renseignements figurant dans les évaluations des ressources en eau datent souvent de quelques années seulement. Toutefois, pour certains pays, une partie des évaluations est fondée sur des données anciennes, qui peuvent dater de plus de dix ans. Souvent, il est difficile de recueillir des données récentes dans le cadre des évaluations régionales et internationales.

25. Selon le pays, certaines questions environnementales liées à l'eau douce sont plus importantes que d'autres et l'évaluation est donc axée sur des thèmes différents. Tous les pays communiquent des données concernant des questions générales relatives à la quantité et à la qualité des ressources en eau, mais peu de données ont été transmises sur des problèmes plus récents, comme les matières dangereuses, les répercussions des pénuries d'eau et de la sécheresse ou la gestion de l'eau.

26. Une grande partie des questions liées à l'eau et à la gestion de l'eau présentant un intérêt à l'échelle nationale sont liées à des questions analogues présentant un intérêt à l'échelle européenne. Alors que les informations nationales seraient précieuses pour les évaluations des ressources en eau à l'échelle européenne, car elles permettraient d'étayer et d'enrichir l'analyse, les données et les flux d'informations communiqués actuellement par les pays à l'échelle européenne laissent à désirer et ne reposent pas toujours sur les informations et les connaissances disponibles à l'échelle nationale. Afin de résoudre ce problème, il convient que les organisations internationales et les pays appliquent une méthode commune et œuvrent en étroite collaboration.

### **Principales conclusions des évaluations des ressources en eau**

27. L'analyse de l'état de l'environnement et des évaluations des ressources en eau a permis de déterminer des produits divers et variés renfermant une véritable mine d'informations. Mais il en ressort également que de nombreuses informations font défaut et

que les données ne sont que peu pertinentes pour la prise de décisions. Il en est ainsi non seulement des évaluations nationales, mais également des évaluations régionales.

28. En règle générale, les évaluations régulières contribuent à améliorer la qualité des données et des informations. De nombreux rapports analysés présentent une lacune importante: ils contiennent souvent de nombreuses données statistiques, mais ne peuvent être utilisés que de façon limitée dans les évaluations de l'état des ressources en eau et lors du processus décisionnel. Pour combler cette lacune, il convient d'étoffer la partie analytique des évaluations, de façon à rendre ces dernières plus pertinentes pour le processus décisionnel.

29. À l'heure actuelle, les évaluations sont trop concentrées sur l'état de l'environnement et les tendances. Les mesures et la gestion doivent faire l'objet d'une plus grande attention. Les indicateurs contribuent à simplifier la communication de plusieurs questions environnementales aux décideurs et au grand public. Les cadres (comme le cadre «forces motrices – contraintes – état – impact – réponse») aident à faire en sorte que les évaluations puissent être comparées du point de vue des thèmes et des pays. Dans un souci d'amélioration, il est recommandé de s'employer à effectuer des évaluations plus globales, qui présentent non seulement des informations sur l'état des ressources et les tendances, mais également des perspectives fondées sur les orientations définies.

30. De plus en plus, les pays ouvrent leurs bases de données au public et affichent les informations relatives à l'eau sur le Web, à des fins de transparence et de fiabilité. Comme les pays affichent leurs informations par l'intermédiaire de bases de données en ligne, il n'est plus nécessaire de recueillir des renseignements sous forme de questionnaires dans le cadre de programmes internationaux. Les principes sous-tendant le système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) permettent d'élaborer des évaluations nationales et régionales reposant sur des informations actualisées. Cet échange devrait reposer sur le principe du système SEIS selon lequel les données et les informations sont gérées aussi près que possible de leur source.

### III. Principales conclusions du chapitre 3 – «Économie verte»

31. Le second thème de la Conférence ministérielle d'Astana est le suivant: «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique». L'expression «économie verte» n'est pas définie de manière cohérente, car il s'agit d'un concept en gestation. La définition la plus courante, qui fait foi pour beaucoup, est celle du PNUE, pour lequel l'économie verte est «une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources»<sup>5</sup>.

32. Eu égard à l'éradication de la pauvreté et au développement durable, la notion d'économie verte continuera de retenir l'attention, puisqu'il s'agit de l'un des deux grands thèmes dont il sera question lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio en 2012 (Rio 2012).

33. L'économie verte peut porter sur des secteurs (énergie, etc.), des thèmes (pollution, etc.), des principes (pollueur payeur, etc.) ou des politiques (instruments économiques, etc.). Elle peut également décrire une stratégie sous-jacente, comme l'intégration des politiques environnementales ou une structure économique d'appui.

<sup>5</sup> UNEP (2011), *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication* (version préliminaire disponible en anglais à l'adresse suivante: <http://www.unep.org/greeneconomy>).

34. La notion d'efficacité de l'utilisation des ressources y est étroitement liée, puisque la transition vers une économie verte ne peut se réaliser que si l'on fait face à deux problèmes: maintenir la structure et les fonctions des écosystèmes (résilience des écosystèmes) et définir des moyens de réduire l'utilisation des ressources lors de la production et de la consommation, ainsi que leur impact sur l'environnement (efficacité de l'utilisation des ressources).

35. Quel que soit l'angle sous lequel l'économie verte est abordée, cette dernière souligne combien il importe d'intégrer les politiques économiques et environnementales de façon à mettre en valeur les possibilités offertes par de nouvelles sources de croissance économique, tout en évitant d'exercer des contraintes insupportables sur la qualité et la quantité des ressources naturelles. Il faut, pour ce faire, prendre une série de mesures allant des instruments économiques (taxes, subventions, mécanismes d'échange, etc.) et des politiques de réglementation (établissement de normes, etc.) à des mesures non économiques (méthodes facultatives et diffusion d'informations).

36. Même si nous ne disposons d'aucune évaluation exhaustive portant sur les thèmes prioritaires que sont l'économie verte et l'efficacité de l'utilisation des ressources, tels qu'ils sont traités dans l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe, des stratégies globales visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l'environnement (processus plus dynamique que statique) ou des évaluations axées sur des thèmes spécifiques ont été mises en œuvre à l'échelle nationale, régionale et mondiale par des organisations du secteur public et privé.

37. Dans la plupart des cas, les évaluations traitent de thèmes bien établis, comme l'énergie, l'industrie et la gouvernance (économie verte), ainsi que l'utilisation du capital naturel (efficacité de l'utilisation des ressources). Mais un nombre beaucoup plus restreint d'évaluations abordent d'autres éléments importants (souvent plus récents) de l'économie verte (contrats à terme, options envisageables, évaluation de l'impact sur l'environnement, évaluation stratégique de l'impact, responsabilité sociale des entreprises, analyse du cycle de vie, finance, commerce, tourisme, etc.).

38. Dans leur grande majorité, les évaluations sont axées sur l'état de différents éléments prioritaires, notamment pour ce qui est des thèmes classiques ou bien établis. Il est nettement plus rare que d'autres éléments du cadre «forces motrices – contraintes – état – impact – réponse» soient analysés.

39. Les pays les plus touchés par la récession mondiale mettent l'accent sur les emplois respectueux de l'environnement et la croissance dans les évaluations récemment effectuées. Les évaluations portant sur le secteur énergétique sont légion et se concentrent sur les énergies renouvelables et l'efficacité de l'utilisation de l'énergie. En outre, les pays tributaires du secteur primaire et de l'industrie minière ont également tendance à mettre en exergue l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles.

40. Pour que les évaluations soient efficaces, la stratégie relative à l'économie verte doit être au cœur du processus décisionnel national ou régional. À l'heure actuelle, les questions relatives aux politiques traitées dans les évaluations portent sur des domaines spécifiques, mais généralement limités, qui sont par exemple liés à l'augmentation du rôle des énergies renouvelables, aux achats publics respectueux de l'environnement ou aux emplois verts. Il est moins évident de déterminer dans quelle mesure les évaluations, même les plus stratégiques, sont utilisées pour stimuler les politiques économiques dans leur ensemble. Si l'économie verte vise à modifier les habitudes de production, de consommation, de commerce et de réglementation d'un pays, alors les évaluations devraient être au cœur même des stratégies économiques et politiques, et non être situées à leur périphérie.

### Principales conclusions des évaluations liées à l'économie verte

41. Bien que nous ne disposions d'aucune évaluation exhaustive sur l'économie verte dans la région paneuropéenne, il est possible de tirer les conclusions suivantes des évaluations axées, pour la plupart, sur des thèmes précis:

- Il faudrait se doter d'un cadre propice à l'économie verte. À l'heure actuelle, les évaluations sont principalement effectuées en allant du particulier au général et ne sont souvent pas inscrites dans un cadre bien défini allant du général au particulier;
- L'économie verte n'est pas définie de manière précise et cohérente. Encore inédite, cette notion vise un ensemble de secteurs, de notions et de thèmes anciens et nouveaux. La plupart des évaluations sont axées sur un ou plusieurs de ces thèmes, mais rares sont celles pour lesquelles une méthode plus harmonisée est appliquée et qui englobent des concepts divers et variés ou l'ensemble du cadre «forces motrices – contraintes – état – impact – réponse»;
- Souvent, il n'existe pas de corrélation évidente entre une évaluation et le processus décisionnel, et dans de nombreux cas, les objectifs ou les principaux problèmes à analyser ne sont pas clairement définis et les évaluations font suite à la prise de décisions au lieu de l'étayer;
- Les arrangements institutionnels sont vagues et font intervenir des organisations et des ministères très variés, mais la coordination entre les régions et les pays (ou au sein des régions et des pays) et entre les secteurs public et privé est limitée, ce qui donne lieu à des doubles emplois au niveau des évaluations et rend le processus décisionnel moins efficace;
- Les objectifs des évaluations ne sont pas toujours clairement définis. En conséquence, nombre d'entre elles ne sont pas véritablement ciblées. En outre, seules un nombre relativement faible d'évaluations rétroactives analysent des politiques ou évaluent dans quelle mesure et de quelles façons des évaluations ont débouché sur l'adoption de politiques;
- Les évaluations sont nombreuses, mais elles sont souvent de grande ampleur et non ciblées et produisent une mosaïque d'évaluations manquant de cohésion, redondantes et divergentes. En outre, le monde des évaluations est en expansion constante, mais celle-ci se fait de manière non contrôlée. À l'heure actuelle, la collecte et l'utilisation des données manquent de cohérence en ce qui concerne les corpus, les formats et la fréquence, et il est difficile de comparer les données;
- Les évaluations présentent des différences régionales flagrantes, certains thèmes (consommation et production viables, innovation) étant principalement traités dans les pays de l'Agence européenne pour l'environnement, alors que d'autres (gouvernance, énergie, etc.) étant surtout analysés dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans la Fédération de Russie;

42. Un nombre important d'évaluations ont permis de cibler des préoccupations et de nouveaux besoins, notamment:

- Les pays et les organisations ont tendance à être sélectifs en ce qui concerne les thèmes analysés. Cette souplesse pourrait vider d'une bonne partie de sa substance la notion d'économie verte, au point de la dénuer de sens;
- Lors des évaluations, la complexité institutionnelle entraîne une mauvaise coordination, le chevauchement des compétences et l'absence de véritable changement;
- La transition vers une économie verte est entravée par un financement insuffisant, l'utilisation limitée des instruments économiques et l'accent mis sur d'autres problèmes;

- D'un point de vue spatial et temporel, il existe des lacunes au niveau des informations, en partie en raison de l'absence de systèmes de surveillance, de l'incohérence des données et des mécanismes non adaptés en ce qui concerne les flux de données.

#### IV. Principales conclusions du chapitre 4 – «Analyse interdisciplinaire»

43. L'examen général des résultats de l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe centré sur les deux grands thèmes de la Conférence ministérielle d'Astana permet de formuler plusieurs observations importantes, notamment concernant des éléments communs et des différences dans plusieurs domaines.

44. De toute évidence, la méthode appliquée est assortie d'un certain degré d'incertitude, puisqu'il est impossible de déterminer et d'exploiter, dans le cadre de ce processus, l'ensemble des informations disponibles, à toutes les échelles et relativement à tous les thèmes associés, tout comme il est impossible d'analyser l'ensemble de ces informations de manière cohérente. Compte tenu de ces contraintes, il est donc estimé que l'évaluation et les conclusions présentées ici sont valides et pertinentes.

##### **Pertinence de l'évaluation des évaluations pour d'autres thèmes**

45. Les caractéristiques des problèmes auxquels sont confrontées les évaluations des ressources en eau et de l'économie verte ne sont pas spécifiques au thème traité; au contraire, elles dépendent de la configuration institutionnelle sous-jacente et des méthodes appliquées dans les pays et par les organisations tout au long de la chaîne de notification axée sur la surveillance, les données, les indicateurs, les évaluations et les connaissances (MDIAK)<sup>6</sup>. De la même façon, des enjeux communs sont partagés par différentes régions géographiques.

46. L'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe a permis de confirmer qu'il était justifié d'appliquer l'évaluation des évaluations à des thèmes très variés allant au-delà du milieu marin et de souligner que sa portée pouvait être élargie afin de faire face à d'autres priorités environnementales. En outre, les résultats peuvent être mis à profit lors des débats organisés à l'échelle mondiale sur la gouvernance internationale de l'environnement, comme cela a été souligné par le Conseil d'administration du PNUE en 2011 lors du débat sur l'état de l'environnement dans le monde et dans le cadre de PNUE-Live<sup>7</sup>.

##### **Intérêt d'une analyse à plusieurs échelles**

47. Les évaluations des ressources en eau sont effectuées à tous les niveaux géographiques et institutionnels, alors que l'économie verte, puisqu'elle en est encore au stade de la conceptualisation, est principalement inscrite à l'ordre du jour des organisations

<sup>6</sup> La chaîne M-D-I-A-K permet de préciser les différents types d'informations nécessaires et d'établir des distinctions entre eux:

*Monitoring:* Quelle *surveillance* est nécessaire pour fournir les données requises?

*Data:* Quelles *données* sont requises?

*Indicators:* Quels *indicateurs* sont requis?

*Assessment:* Quelles *évaluations* sont requises?

*Knowledge:* De quelles *connaissances* devons-nous disposer?

<sup>7</sup> Voir, par exemple, le document intitulé «Projet de décision approuvé par le groupe de rédaction: état de l'environnement dans le monde» (UNEP/GC.26/CW/L.4/Add.2).

internationales (PNUE, OCDE, Union européenne, CEE, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)), les rapports sur la question étant principalement publiés par des intervenants internationaux.

48. Dans le domaine de l'eau, les rapports relèvent pour la plupart d'une obligation nationale et sont surtout élaborés par les ministères de l'environnement, les départements de l'eau de ces derniers ou les agences de protection de l'environnement. En revanche, en raison des nombreuses interprétations différentes qu'il est possible de faire de la notion d'économie verte, une gamme variée d'intervenants et d'institutions participe aux processus liés à l'économie verte, jouant souvent un rôle différent allant de la mise en œuvre à la production ou coordination effective des évaluations.

#### **Amélioration de l'accès aux informations**

49. L'accessibilité est améliorée grâce à l'augmentation de la quantité d'informations et de rapports disponibles en ligne. Cependant, la production de documents sur papier n'en demeure pas moins importante. S'agissant de l'eau, plusieurs ministères de l'environnement et les institutions avec lesquelles ils collaborent sont dotés de sites Web sur lesquels sont affichées des informations relatives aux ressources en eau, à la pollution de l'eau et à l'état des ressources en eau, présentées généralement sous forme de publications pouvant être téléchargées et, de plus en plus souvent, sous forme d'accès à des données (globales) et d'un suivi en temps réel. Cela étant, de par la nature institutionnelle multisectorielle de l'économie verte, les points de convergence (sites Web et portails) où peuvent être consultées et harmonisées toutes les informations connexes sont rares, voire inexistantes.

#### **Multiplicité des évaluations, mais pertinence limitée**

50. Tout indique qu'une foule de documents sur les évaluations sont disponibles pour ce qui est des deux thèmes prioritaires, mais leur pertinence pour la prise de décisions et leur utilisation demeurent limitées. En effet, de nombreux rapports sont commandés et produits sans que ne soient bien définies les exigences en ce qui concerne les politiques ou la cible visée.

51. L'augmentation du nombre de questions liées à la gestion de l'eau, à l'état des ressources en eau, aux tendances, aux contraintes et aux politiques s'accompagne d'une hausse des quantités et d'une diversification des types d'informations devant être compilées et regroupées. Ainsi, entre 50 et 100 rapports d'évaluation sont produits chaque année en Europe à différents niveaux. Malgré ces chiffres élevés, l'évaluation des écosystèmes liés à l'eau demeure insuffisante dans de nombreux pays et certains thèmes (vulnérabilité, services liés aux écosystèmes et remise en état) sont peu traités. En ce qui concerne l'économie verte, une kyrielle de documents portent sur les différents domaines prioritaires spécifiques, largement regroupés en deux catégories: efficacité de l'utilisation des ressources et éléments de l'intégration sectorielle de l'environnement. À de rares exceptions près à l'échelle internationale, il semblerait qu'il n'existe aucune évaluation nationale regroupant, de manière intégrée et cohérente, tous les éléments de l'économie verte, quelle que soit la définition qui en est faite.

#### **Les demandes antagoniques entravent l'utilisation intégrée de l'information et l'influence des politiques**

52. Parmi le nombre incalculable d'évaluations relatives à l'eau, on observe parfois des redondances en ce qui concerne la collecte d'informations et des résultats ne pouvant être comparés; en outre, même si leur nombre augmente, les évaluations intégrées sont loin d'être la norme et l'accent a tendance à être mis sur la description plutôt que sur l'analyse. Dans de nombreux cas, les évaluations semblent être peu utiles pour la prise de décisions,

car elles sont axées sur l'«état» de l'environnement et non sur les éléments moteurs et les réponses.

53. Souvent, en ce qui concerne l'économie verte, les évaluations n'énoncent pas clairement leurs objectifs, leur portée ou les principales questions auxquelles elles doivent répondre, et semblent donner suite au processus décisionnel plutôt que l'étayer; bien que la question puisse se prêter de manière idéale à l'évaluation intégrée, elle n'en fait encore que rarement l'objet. En outre, pour ce qui est de l'économie verte, les descriptions sont axées sur l'«état» des différents sous-thèmes prioritaires, en particulier pour les domaines les mieux établis et les plus traditionnels.

#### **Évidence de plusieurs différences en ce qui concerne les informations**

54. Dans près de 90 % des cas, les évaluations des ressources en eau reposent sur des indicateurs, définis en général conformément à des méthodes types ou à des méthodes convenues, également à l'échelle internationale; mais les données ne sont pas toujours actualisées et souvent, les évaluations font état de données manquantes. Dans environ un cas sur cinq seulement, un système informatique a été mis en place pour la gestion, le partage ou l'échange des données. Souvent, les évaluations des ressources en eau s'inscrivent dans des cadres juridiques déjà établis, ou dans des politiques, stratégies et cibles spécifiques.

55. Pour ce qui est de l'économie verte, la situation est plus diffuse en ce qui concerne la cohérence, la fréquence et l'exhaustivité des données, ainsi que les cadres existants et les cibles correspondantes. S'agissant des informations et des connaissances, il existe aussi des lacunes dans plusieurs domaines, comme celui de la compréhension des corrélations entre les écosystèmes et les systèmes économiques. Mais les évaluations portant sur l'économie verte dépendent, dans une mesure relativement plus grande, d'une modélisation prospective par rapport aux évaluations relatives à l'eau, sans doute en raison du fait qu'elles en sont encore au stade conceptuel de leur développement.

#### **L'évaluation intégrée n'est pas la somme de ses éléments constitutifs**

56. Au fil du temps, la portée des évaluations des ressources en eau s'est élargie, à mesure que l'on établissait des corrélations entre les connaissances scientifiques, la disponibilité des données et leur intérêt pour la prise de décisions; même s'il est encore généralement limité, le processus d'évaluation intégrée a permis d'évaluer de manière plus exhaustive la complexité des questions liées à l'eau, ce qui permet de définir les orientations du débat sur les politiques générales et non d'y donner suite. En revanche, l'économie verte n'est pas encore entièrement intégrée dans le cycle d'élaboration des politiques, même si d'un point de vue conceptuel, elle a déjà de l'importance; l'intégration, dans ce cas, pourrait ainsi consister à simplifier le concept et à le subdiviser en ses éléments constitutifs, afin que ceux-ci puissent être pris en considération de manière concrète dans le cadre du processus d'élaboration des politiques et que le concept puisse plus facilement faire l'objet d'une évaluation.

#### **Faire en sorte que les évaluations puissent reposer sur le système de partage d'informations sur l'environnement**

57. Tout indique que le système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) contribuerait à améliorer l'efficacité et l'efficacéité des évaluations environnementales, en particulier en ce qui concerne les éléments suivants: a) production de contenu compatible pour une variété de thèmes et d'échelles géographiques; b) diffusion de méthodes comparables pour mesurer les progrès réalisés lors de la transition vers une économie verte et les nombreuses composantes de ce type d'économie relatives aux ressources naturelles; c) mise en place de plusieurs techniques afin d'établir l'infrastructure permettant de



recueillir des informations, de les utiliser et de les évaluer; d) organisation des connaissances pertinentes, y compris les évaluations, en garantissant un accès facile entre les institutions et le public (mise en œuvre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)); et e) cohérence renforcée des résultats des évaluations et utilisation plus rationnelle de ces derniers grâce à un meilleur accès aux résultats existants et aux méthodes utilisées pour les évaluations et au renforcement des réseaux relationnels entre les différentes parties prenantes.

## V. Chapitre 5 – Recommandations

58. En se fondant sur un examen général des résultats de l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe, l'Agence européenne pour l'environnement, en consultation avec le Comité des politiques de l'environnement (CEE), a formulé 14 grandes recommandations visant à mieux organiser les évaluations environnementales à l'échelle nationale, sous-régionale, paneuropéenne et mondiale.

59. Ces recommandations constituent un cadre au sein duquel l'environnement paneuropéen peut être surveillé de manière plus efficiente et efficace, à l'appui des processus pertinents d'élaboration des politiques générales.

60. Les recommandations sont regroupées en trois parties: A) élargissement de la base de connaissances; B) amélioration des instruments et processus relatifs aux évaluations afin d'étayer la base de connaissances; et C) participation de l'Europe dans le domaine des connaissances et des évaluations mondiales concernant l'environnement.

### A. Élargissement de la base de connaissances

#### **Recommandation 1**

##### **Améliorer les liens et l'utilisation des évaluations lors du processus d'élaboration des politiques**

61. À l'avenir, les évaluations devraient être expressément commandées par les décideurs, qui devraient définir avec précision les besoins aux différents stades du cycle d'élaboration des politiques. En traduisant ces besoins en objectifs pertinents relatifs aux politiques et en indicateurs pertinents, les évaluations peuvent alors être ciblées de façon à contribuer de manière plus efficace au débat sur les politiques. En ce qui concerne l'eau et l'économie verte, il faut renforcer les investissements dans les indicateurs relatifs à l'exécution et à l'efficacité des politiques, ainsi que dans les analyses. Il faudrait promouvoir l'échange d'exemples de pratiques établies afin d'établir de façon convaincante la rentabilité de différentes méthodes pouvant être appliquées pour faire face à des problèmes importants, ainsi que les avantages y afférents.

#### **Recommandation 2**

##### **Mettre au point un processus régulier d'évaluation environnementale et un système de partage des informations sur l'environnement dans l'ensemble de la région paneuropéenne**

62. D'une manière générale, l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe montre qu'il est nécessaire de disposer d'un système d'évaluation conçu pour répondre aux nombreux besoins et processus d'élaboration de politiques, à des niveaux allant de l'échelle nationale à l'échelle paneuropéenne, voire mondiale. Ce système d'évaluation doit être étroitement lié à un système de partage des informations sur l'environnement portant sur l'ensemble de l'Europe et doit bénéficier des informations provenant de ce dernier.

63. En conséquence, il conviendrait de mettre en place un processus régulier d'évaluations de l'environnement en collaboration avec les pays, les organisations et d'autres parties prenantes, afin de surveiller l'environnement à l'échelle paneuropéenne, et de promouvoir l'établissement d'un système de partage des informations sur l'environnement couvrant l'ensemble de la région paneuropéenne. Ce processus devrait être étayé par les activités nécessaires de renforcement des capacités et par l'élaboration d'autres évaluations des évaluations, dans les domaines dans lesquels un tel exercice s'impose.

### **Recommandation 3**

#### **Commander de nouvelles évaluations dans le cadre du processus régulier nouvellement établi**

64. À l'avenir, lorsque de nouvelles évaluations environnementales seront commandées, il faudrait tenir compte des besoins multiples en matière de politiques afin d'améliorer l'équilibre entre l'efficacité de leur élaboration et l'efficacité de leur utilisation. Ainsi, les participants à la Conférence ministérielle d'Astana sont invités à envisager de mettre en place un processus soutenu d'évaluation à fins multiples reposant sur les principes et pratiques du système de partage des informations sur l'environnement, au lieu de demander qu'un nouveau rapport paneuropéen d'évaluation soit établi en vue de la prochaine conférence «Un environnement pour l'Europe».

65. Ce processus régulier devrait reposer sur l'élaboration d'une série de produits coordonnés allant de l'échelle sous-régionale à l'échelle paneuropéenne, synchronisés et prévus de façon à optimiser leur utilisation dans le cadre des processus multiples relatifs aux politiques. À l'échelle nationale, l'établissement de rapports nationaux sur l'état de l'environnement conformément à la Convention d'Aarhus sera une prescription fondamentale du processus régulier.

### **Recommandation 4**

#### **Promouvoir les rapports nationaux sur l'état de l'environnement**

66. L'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe a montré que les rapports sur l'état de l'environnement permettaient d'obtenir des inventaires synthétiques et exhaustifs des questions et secteurs liés à l'environnement. De ce fait, ces rapports jouent un rôle crucial dans le processus d'élaboration des politiques, puisqu'ils permettent une évaluation régulière de l'état global de l'environnement à l'échelle nationale, comme cela est souligné dans la Convention d'Aarhus, y compris concernant l'état des ressources en eau et de nombreux éléments de l'économie verte.

67. À ces fins, il convient de promouvoir l'élaboration régulière, par les pays, de rapports sur l'état de l'environnement dans lesquels figurent des éléments portant sur les sous-thèmes de l'économie verte et de l'eau et des écosystèmes associés. Ces rapports devraient compter parmi les prescriptions fondamentales associées à tout processus régulier visant une surveillance continue de l'état de l'environnement en Europe, avec l'appui d'activités de renforcement des capacités.

### **Recommandation 5**

#### **Promouvoir les évaluations nationales et régionales portant sur l'économie verte**

68. Pour les ressources en eau, des évaluations sont effectuées à de nombreux niveaux géographiques et institutionnels, ce qui témoigne de l'attention (relativement) équilibrée portée à la mise en œuvre des politiques et aux progrès réalisés dans ce domaine. En revanche, l'économie verte, en tant que thème, en est encore au stade du débat conceptuel. Elle figure principalement à l'ordre du jour des organisations internationales (Union

européenne, OCDE, CEE, CESAP, PNUE, etc.) et les rapports sur la question sont pour la plupart publiés par des intervenants internationaux.

69. En conséquence, afin de compenser ce déséquilibre et d'appuyer la prise de décisions concernant l'économie verte de manière descendante jusqu'à l'échelle nationale, il faut promouvoir les évaluations intégrées nationales portant sur l'économie verte. Il faudrait, pour ce faire, associer des méthodes internationales et des indicateurs de cohérence et de comparabilité, tout en tenant compte du fait que les intérêts sectoriels divergent au sein des pays et entre eux. En matière de politiques, ces évaluations devraient tenir compte des demandes axées sur la gestion des ressources naturelles partagées (mers, cours d'eau, chaînes montagneuses internationales, etc.).

## **B. Amélioration des instruments et processus relatifs aux évaluations afin d'étayer la base de connaissances**

### **Recommandation 6**

#### **Renforcer l'évaluation intégrée**

70. Afin d'appuyer le processus d'élaboration de politiques tout au long du cycle, les évaluations relatives à de grandes questions systémiques, comme l'eau et les écosystèmes associés, ainsi que l'économie verte, doivent pouvoir reposer sur des évaluations intégrées couvrant la totalité du cadre «forces motrices – contraintes – état – impact – réponse» et être de nature analytique. Afin de compléter le grand nombre de rapports descriptifs disponibles et étant donné que l'intégration des évaluations des ressources en eau s'est renforcée ces dernières années, il faudrait promouvoir l'évaluation intégrée de l'économie verte et non plus l'évaluation d'éléments constitutifs de cette dernière. À cet effet, il faudrait également définir une interprétation commune du concept d'économie verte (voir Recommandation 8). Il convient d'accorder la priorité au renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation intégrée, afin que ces pratiques soient appliquées lors de l'élaboration des évaluations régulières et des rapports sur l'état de l'environnement.

### **Recommandation 7**

#### **Promouvoir les activités prospectives et les renforcer**

71. Les options envisageables et les outils de modélisation ne sont pas utilisés de manière adéquate lors des évaluations, ce qui limite la composante prospective de l'établissement de rapports et de l'élaboration de politiques. Il faut combler cette lacune, car les informations prospectives sont essentielles pour faire face aux enjeux que représentent les évolutions à l'échelle mondiale, les défis posés par des systèmes multiples, la prévention des crises et les interventions fiables et souples en matière de gestion environnementale en cas d'incertitudes et de risques. Nous disposons d'un éventail d'instruments et de produits possibles, allant de l'utilisation de forces motrices et de grandes tendances à la modélisation quantitative et à l'établissement de scénarios qualitatifs.

72. Il convient de prendre des mesures dans les domaines suivants: renforcement des capacités; échange d'informations et de données relatives aux pratiques; formation dans le domaine de l'élaboration et de l'utilisation des techniques prospectives; et compréhension de la valeur ajoutée qu'elles représentent pour les décideurs. L'élaboration de composantes prospectives dans le cadre du système de partage d'informations sur l'environnement devrait figurer parmi ces mesures, afin de tirer profit au maximum des avantages et de l'utilisation des composantes prospectives dans les évaluations environnementales, y compris les rapports réguliers sur l'état de l'environnement.

**Recommandation 8****Meilleure compréhension des concepts sous-jacents**

73. Pour que des évaluations cohérentes puissent fonctionner à toutes les échelles, il faut que les objectifs, en matière de politiques, soient bien compris, et que leur traduction sous forme d'indicateurs communs permette aux responsables des évaluations d'opérer de manière cohérente, sans toutefois se trouver dans un carcan.

74. Ces objectifs convenus et indicateurs communs n'existent pas encore pour l'économie verte. Il convient de définir une interprétation opérationnelle commune du concept d'économie verte et de ses éléments critiques. Sur cette base, il faudrait définir les principaux objectifs en matière de politiques grâce aux différentes parties prenantes, puis les traduire sous forme d'indicateurs afin d'étayer l'élaboration d'évaluations plus cohérentes et plus pertinentes en matière d'économie verte. Il conviendrait de mettre au point une panoplie de moyens, ainsi que des lignes directrices pour le renforcement des capacités et la mise en œuvre.

75. Contrairement à l'économie verte, le secteur de l'eau a toujours été un élément des préoccupations et de la gestion environnementales dont les composantes sont plutôt bien définies et, pour la plupart, convenues et ce, souvent au sein de cadres réglementaires bien établis. Pour l'eau et les écosystèmes associés, il faut définir avec précision la portée des questions devant être traitées, car ces domaines sont abordés sous l'angle relativement nouveau et complexe des écosystèmes. Les évaluations futures pourraient également porter sur la contribution de l'eau et des écosystèmes associés à l'économie verte, et vice versa.

**Recommandation 9****Déterminer de manière plus précise le rôle des différentes organisations dans les évaluations de l'économie verte**

76. En règle générale, les rapports sur l'eau sont élaborés par un nombre relativement peu élevé d'institutions (services hydrologiques, ministères chargés de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement, offices des statistiques, etc.). En revanche, un large éventail d'intervenants, ainsi que des institutions très diverses, participent à l'élaboration des rapports sur l'économie verte. Ainsi, les ministères de l'environnement, de l'économie, des finances, de l'énergie, de l'industrie et du commerce ont tous un intérêt légitime pour ces évaluations.

77. Cette situation s'explique par le fait que la notion d'économie verte fait l'objet d'interprétations diverses et variées à l'échelle nationale et internationale, et qu'elle englobe des secteurs multiples. Des priorités nombreuses susceptibles d'être antagoniques sont en jeu. En outre, les nombreux intervenants ont des rôles différents: certains peuvent être chargés de la mise en œuvre au sein des secteurs, d'autres de la production ou de la coordination effective des évaluations. Parmi les autres parties prenantes figurent les organisations internationales, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les intervenants commerciaux, ainsi que les chercheurs et les groupes de réflexion.

78. En conséquence, il faudrait définir avec précision les rôles et responsabilités, à l'échelle nationale et internationale, des principaux intervenants chargés d'effectuer les évaluations relatives à l'économie verte, au moyen d'accords interinstitutionnels visant leur mise en œuvre.

**Recommandation 10****Comblent les lacunes en matière de connaissances, réduire les doubles emplois et mieux tirer profit de la grande diversité d'évaluations environnementales en Europe**

79. Les rapports sont riches du point de vue de la quantité, mais des lacunes et des doubles emplois perdurent. Étant donné le nombre d'évaluations effectuées dans les domaines de l'eau, des écosystèmes liés à l'eau, de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de l'économie verte, et compte tenu des ressources investies par les organisations, les pays, les scientifiques et les experts, il importe que les demandes relatives à de nouvelles évaluations prennent en considération les évaluations déjà effectuées et les autres travaux d'évaluation pertinents. En conséquence, les intervenants devraient s'efforcer de coordonner, de partager et de corrélent leurs informations et leurs résultats avec les autres parties prenantes.

80. Il convient d'améliorer l'interdépendance des évaluations à différents niveaux géographiques et entre différents thèmes, et de mieux définir les responsabilités des fournisseurs de données et des entités communiquant des informations. Les indicateurs communs sont autant d'éléments de soutien pour atteindre ces objectifs.

81. L'objectif global de la présente recommandation est d'améliorer la qualité et la cohérence des résultats, de combler les lacunes en matière de connaissances et d'étoffer les différentes utilisations qui sont faites des évaluations et des informations connexes. Pour ce faire, il faut déterminer la demande en matière de nouvelles évaluations dans les domaines de l'eau et de l'économie verte, et en établir les grandes lignes, afin de rationaliser le processus d'élaboration de politiques et de convenir d'indicateurs communs à l'appui de la planification stratégique.

**Recommandation 11****Comblent les lacunes en matière d'information**

82. Les informations relatives à l'eau, aux écosystèmes associés, ainsi qu'à l'économie verte demeurent largement insuffisantes, notamment dans les domaines suivants: définition et évaluation du capital naturel et des services écosystémiques, efficacité de l'utilisation des ressources, économie des ressources naturelles, y compris attribution d'une valeur à l'eau, corrélation entre les écosystèmes, systèmes économiques et cohésion sociale, exécution des politiques, etc. Comme l'économie verte est abordée sous des angles différents par les pays en fonction de priorités politiques spécifiques, les besoins et les lacunes en matière d'information varient, par exemple en ce qui concerne les secteurs économiques et les thèmes (mobilité/accès et bien-être social).

83. La mise au point d'indicateurs communs, harmonisés au moins dans la région paneuropéenne et qui tiennent compte des principaux objectifs en matière de politiques dans les domaines pertinents, peut contribuer à combler les lacunes et à établir des informations statistiques et les flux de données prioritaires sous-jacents, afin d'étayer ces indicateurs et les responsabilités institutionnelles connexes.

84. En outre, il convient de promouvoir une mise à jour régulière afin d'améliorer les flux de données du point de vue des délais de production et d'automatiser le processus d'actualisation, lorsque possible; de déterminer les besoins communs à différents niveaux géographiques et de définir des façons d'établir, grâce à des indicateurs communs, des liens entre les besoins en matière d'évaluation à différents niveaux.

**Recommandation 12****Améliorer l'accessibilité des évaluations environnementales, ainsi que des données et informations connexes**

85. Grâce aux rapports disponibles en ligne, l'accès du grand public aux évaluations est satisfaisant à l'heure actuelle, même si le nombre de rapports publiés uniquement sous format papier demeure élevé. Pour ce qui est de l'eau, les ministères de l'environnement et d'autres autorités publiques sont dotés de sites Web sur lesquels sont affichées des informations relatives aux ressources en eau et à leur état, ainsi qu'à la pollution de l'eau, présentées le plus souvent sous forme de documents pouvant être téléchargés et, de plus en plus, donnant accès en temps quasi réel à des données (agrégées) et à des informations de suivi. Pour ce qui est de l'économie verte, même si les informations sont disponibles en ligne, il existe peu de points de convergence (sites Web ou portails), voire aucun, où l'ensemble des informations connexes peuvent être consultées et harmonisées.

86. En conséquence, il convient de promouvoir la publication en ligne des évaluations et des informations et données y afférentes. Des accords interinstitutionnels devraient également être élaborés afin de partager les données, informations et évaluations pertinentes, et les relier entre elles, dans l'objectif de faciliter la mise en place d'évaluations intégrées relatives à l'économie verte et de permettre l'accès en temps voulu. Lorsque cela est possible, un lien devrait être établi avec les informations en temps quasi réel pertinentes.

**Recommandation 13****Appliquer les résultats de l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe à d'autres thèmes et questions concernant l'environnement**

87. Les priorités liées à l'eau et à l'économie verte analysées dans le cadre de l'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe ne traitent pas l'ensemble des questions liées à l'environnement. Cependant, leur ampleur, ainsi que l'analyse préliminaire de la bibliothèque virtuelle permettent d'en arriver à la conclusion que le monde souvent surpeuplé et inégal des évaluations de l'environnement décalées que l'on observe est un problème commun à toutes les questions. En outre, les caractéristiques des problèmes rencontrés ne sont pas spécifiques aux thèmes en tant que tels, mais plutôt aux arrangements institutionnels et aux méthodes sous-jacentes appliqués dans les pays et par les organisations tout au long de la chaîne d'élaboration des rapports. En conséquence, il est tout à fait possible d'améliorer l'appui au processus d'élaboration des politiques grâce aux connaissances dans le domaine de l'environnement, puisque les améliorations apportées dans un domaine, comme celui de l'eau, sont susceptibles d'avoir des répercussions dans d'autres domaines.

**C. Participation de l'Europe dans le domaine des connaissances et des évaluations mondiales relatives à l'environnement****Recommandation 14****Transposer les résultats dans d'autres domaines, régions et à l'échelle mondiale grâce à la vulgarisation et à la communication**

88. La présente analyse fait écho aux enjeux auxquels font face d'autres régions géographiques dans le domaine des évaluations de l'environnement. En outre, à l'échelle mondiale, ces résultats sont particulièrement pertinents pour le débat sur la gouvernance internationale de l'environnement qui aura lieu lors de la conférence Rio 2012, comme cela avait déjà été le cas lors du débat sur l'état de l'environnement dans le monde tenu, en 2011, lors de la réunion du Conseil d'administration du PNUE et sur PNUE-Live.

89. En conséquence, il convient de promouvoir la transposition et l'interprétation de ces résultats dans d'autres régions géographiques, ainsi qu'à l'échelle mondiale. La solution à court terme la plus prometteuse semble être de centrer les débats du PNUE et de la conférence Rio 2012 sur la présente analyse.

---